

Cet exemple d'ERNMT gratuit à FORT DE FRANCE est édité par <u>ERNMT OFFICIEL.COM</u>

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES 39 CHEMIN OSMAN NADEAU 97200 FORT DE FRANCE



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

RISQUES NATURELS (I)

RISQUES MINIERS (I)

RISQUES TECHNOLOGIQUES (I)

Inondation
Mouvement de terrain
Séisme
Eruption volcanique
Cyclone/ouragan (vent)

RISQUES MINIERS (I)

RISQUES TECHNOLOGIQUES (I)

Risque industriel
Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Séisme (Séisme)	Préscrit	PPR sur la commune Fort-de-France	11/05/1999
Mouvement de terrain (Mouvement de terrain)	Préscrit	PPR sur la commune Fort-de-France	11/05/1999
Eruption volcanique (Eruption volcanique)	Préscrit	PPR sur la commune Fort-de-France	11/05/1999
Mouvement de terrain (Avancée dunaire)	Approuvé	PPR sur la commune Fort-de-France	22/11/2004
Séisme (Séisme)	Approuvé	PPR sur la commune Fort-de-France	22/11/2004
Mouvement de terrain (Mouvement de terrain)	Approuvé	PPR sur la commune Fort-de-France	22/11/2004
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPR sur la commune Fort-de-France	22/11/2004
Inondation (Par une crue torrentielle ou à montée rapide de co)	Approuvé	PPR sur la commune Fort-de-France	22/11/2004
Phénomène lié à l'atmosphère (Cyclone/ouragan (vent))	Approuvé	PPR sur la commune Fort-de-France	22/11/2004
Phénomène lié à l'atmosphère (Cyclone/ouragan (vent))	Approuvé	Fort-de-France	30/12/2013
Phénomène lié à l'atmosphère (Phénomène lié à l'atmosphère)	Approuvé	Fort-de-France	30/12/2013
Inondation (Inondation)	Approuvé	Fort-de-France	30/12/2013
Mouvement de terrain (Recul du trait de côte et de falaises)	Approuvé	Fort-de-France	30/12/2013
Inondation (Par submersion marine)	Approuvé	Fort-de-France	30/12/2013
Inondation (Par ruissellement et coulée de boue)	Approuvé	Fort-de-France	30/12/2013
Mouvement de terrain (Glissement de terrain)	Approuvé	Fort-de-France	30/12/2013
Mouvement de terrain (Eboulement, chutes de pierres et de blocs)	Approuvé	Fort-de-France	30/12/2013
Inondation (Par une crue torrentielle ou à montée rapide de co)	Approuvé	Fort-de-France	30/12/2013

Eruption volcanique (Eruption volcanique)	Approuvé	Fort-de-France	30/12/2013
Mouvement de terrain (Mouvement de terrain)	Approuvé	Fort-de-France	30/12/2013
Séisme (Séisme)	Approuvé	Fort-de-France	30/12/2013
Inondation (Par lave torrentielle (torrent et talweg))	Approuvé	Fort-de-France	30/12/2013

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Séisme
- Mouvement de terrain et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone de mouvement de terrain
- Eruption volcanique
- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable
- Phénomène lié à l'atmosphère

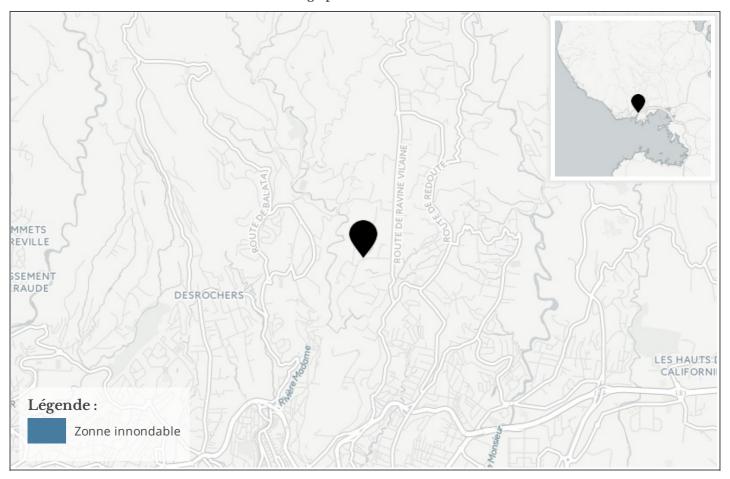
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	MONSIEUR	01/07/1999
Inondation	RAVINE FOND ZOMBI	01/07/1999
Inondation	LA JAMBETTE RIVIERE	01/07/1999

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Phénomènes tropicaux	03/10/1990	04/10/1990	12/10/1990	16/10/1990
Inondations, coulées de boue, glissements et CMLAV	14/08/1993	15/08/1993	07/10/1993	24/10/1993
Onde tropicale	16/08/1995	17/08/1995	19/09/1995	23/09/1995
Dépression tropicale Iris	26/08/1995	27/08/1995	19/09/1995	23/09/1995
Inondations et CMLAV	04/09/1995	05/09/1995	06/11/1995	10/12/1995
Ouragan Marylin	14/09/1995	15/09/1995	06/11/1995	10/12/1995
Inondations et CMLAV	17/11/1999	19/11/1999	29/11/1999	04/12/1999
Inondations et coulées de boue	27/11/1999	27/11/1999	28/01/2000	11/02/2000
	17/08/2007	17/08/2007	14/11/2007	16/11/2007
Séisme	29/11/2007	29/11/2007	20/02/2008	22/02/2008
Mouvements de terrain	02/05/2011	08/05/2011	19/10/2011	23/10/2011
Mouvements de terrain	01/08/2011	02/08/2011	12/12/2011	15/12/2011

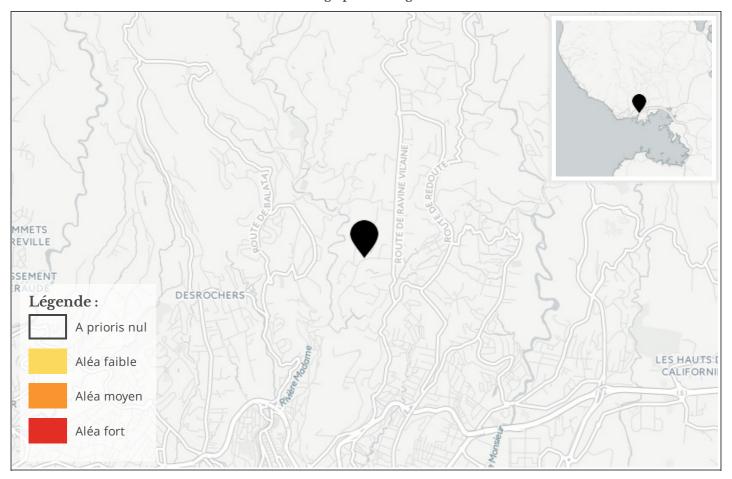
Cartographie des inondations



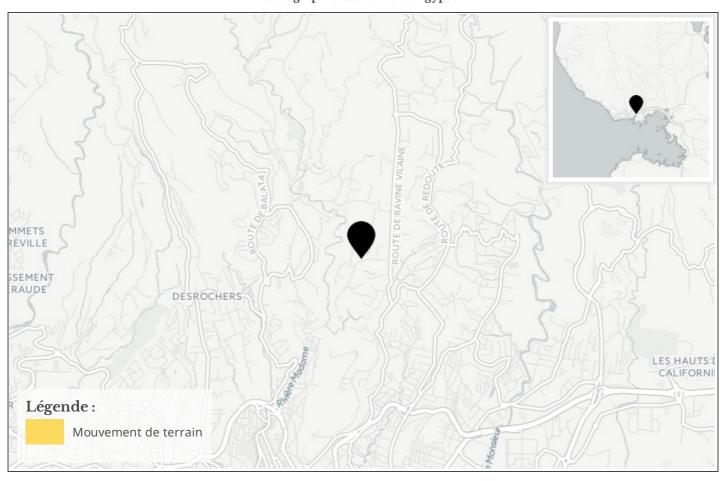
Cartographie des mouvements de terrains



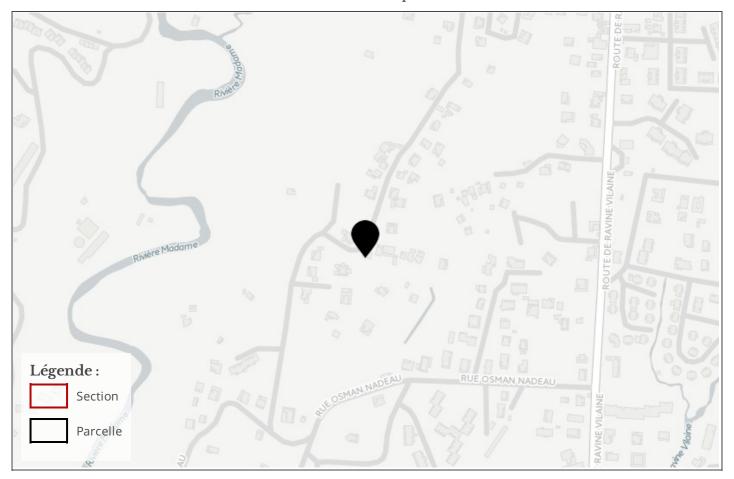
Cartographie des argiles



Cartographie des carrières / gypse



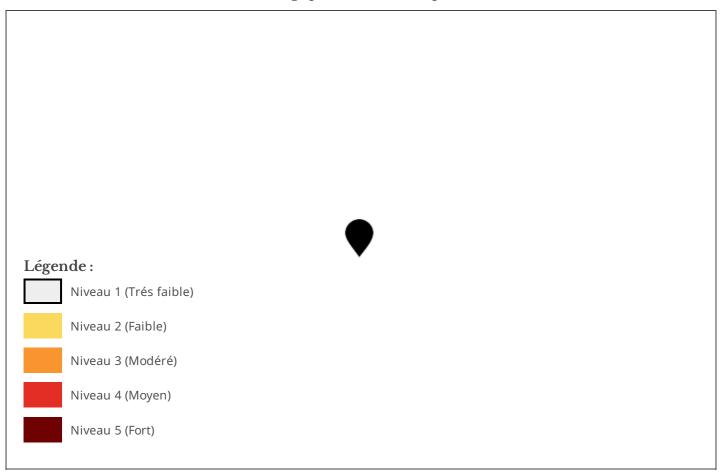
Referentiel cadastral parcelle



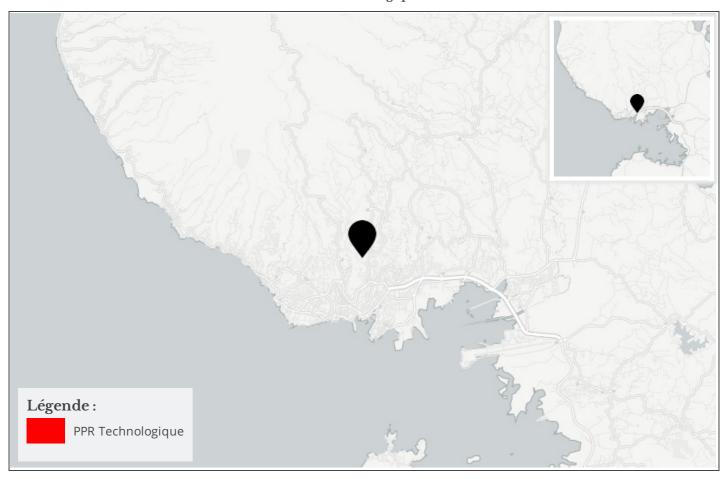
Information RADON



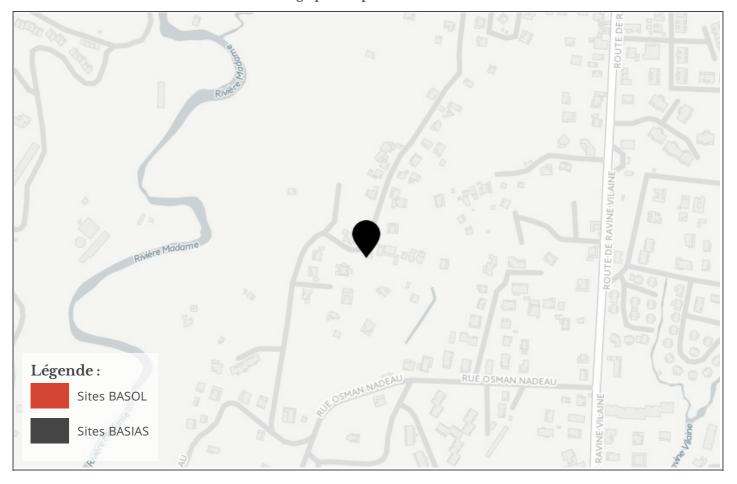
Cartographie des zones sismiques



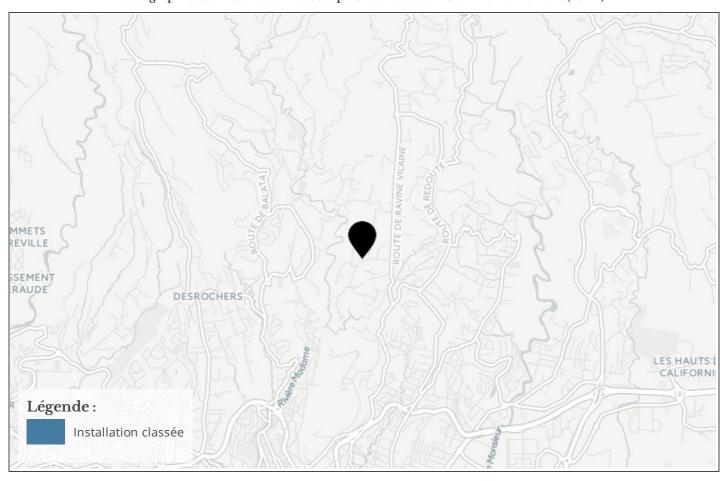
PPR Technologique



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servit concernant l'immeuble, est établi sur la base des info					iers ou 1	technologiques	
N°		du			jour le		
informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâ	âti)						
2. Adresse		code postal ou	Insee	commune			
39 Chemin Osman Nadeau	97200				FORT DE FRANCE		
3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs	s plans de préventio	n de risques na	turels (PPR n)				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR nature				Oui	Х	Non	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels		nticipation		Oui		Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels				Oui	Х	Non	
> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :	арризана						
			mouveme	ents de			
inondation	crue torr	entielle	1	terrain		avalanches	
sécheresse		cyclone	remontée de	nappe		feux de forêt	
séisme	X	volcan X		autres			
extraits des documents de référence joints au pr	résent état et permet	tant la localisatio	n de l'immeuble	au regard des	risques	pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de trava	ux dans le règlement	t du ou des PPR r	naturels	Oui		Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PP	R naturels ont été ré	alisés		Oui		Non	
4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de pré	vention de risques r	miniers [PPR m]					
en application de l'article L 174-5 du nouveau code minie							
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR minier	rs prescrit			Oui		Non	Χ
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	appliqué par a	nticipation		Oui		Non	Х
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	approuvé			Oui		Non	Х
> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :							
	mouvements de	terrain		autres			
extraits des documents de référence joints au pr	résent état et permet	tant la localisatio	n de l'immeuble	au regard des	risques _l	pris en compte	
				J			
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de trava	ux dans le règlement	t du ou des PPR r	miniers	Oui		Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PP				Oui		Non	
5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de pré	vention de risques t	echnologiques I	PPR +1				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PP	•			Oui		Non	Χ
si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'a			ле арргоаче	Oui		14011	Λ.
effet toxique	effet the		effet de surp	ression			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux		•	•	Oui		Non	Х
	·		•		ricausc		^
extraits des documents de référence joints au pr	esent état et permet	tarit la localisatio	in de l'immedble	e au regard des	risques	pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de trava	uv dans la ràglament	t du ou des DDD					
technologiques	ux dans le regiernem	l du ou des PPR		Oui		Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PP	R technologiques or	nt été réalisés		Oui		Non	
6. Situation de l'immeuble au regard du zonage régler	mentaire nour la nr	ise en compte d	le la sismicité				
en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code c		ise en compte a	ic ia sisimere				
> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité	zone 5 X	zone 4	zone 3	zon	e 2	zone 1	
	forte	moyen		nodérée	faib		és
						fa	ible
7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'a	assurance suite à u	ne catastrophe	naturelle, mini	ère ou techno	logique		
en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'enviror	nnement						
> L'information est mentionnée dans l'acte authentique d	constatant la réalisati	ion de la vente		Oui		Non	
vendeur/bailleur – acquéreur/locataire							
8. Vendeur - Bailleur		jean			Durar	nd	
9. Acquéreur - Locataire	Jeanne				Dupond		
10. Lieu / Date	FORT I	DE FRANCE			16/06/2	017	
Attention I Cilc nimpliquent pas diabligation ou dinters	distion ráglamantaira	narticuliàre les	aláas sannus au	próvicibles au	00111/00	t âtra signalás da	ne lee

Attention! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'IAL

http://www.pprn972.com/

Préfecture : en application du IV de l'article		Déclarationde sinistres indemnis L 125-5 du Code l'environnement Adresse de l'immeuble		
Commune	FORT DE EDANICE			
Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune	FORT DE FRANCE	Sinistres indemnisés dans le cad d'une reconnaissance de l'état d' Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeub suite à des dommages consécutifs	de catastropl	t d'une indemnisation
Phénomènes tropicaux		Arrêté en date du 12/10/1990	O Oui	O Non
Inondations, coulées de boue, glissements et CMLAV		Arrêté en date du 07/10/1993	O Oui	O Non
Onde tropicale		Arrêté en date du 19/09/1995	O Oui	O Non
Dépression tropicale Iris		Arrêté en date du 19/09/1995	O Oui	O Non
Inondations et CMLAV		Arrêté en date du 06/11/1995	O Oui	O Non
Ouragan Marylin		Arrêté en date du 06/11/1995	O Oui	O Non
Inondations et CMLAV		Arrêté en date du 29/11/1999	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue		Arrêté en date du 28/01/2000	O Oui	O Non
		Arrêté en date du 14/11/2007	O Oui	O Non
Séisme		Arrêté en date du 20/02/2008	O Oui	O Non
Mouvements de terrain		Arrêté en date du 19/10/2011	O Oui	O Non
Mouvements de terrain		Arrêté en date du 12/12/2011	O Oui	O Non
Etabli le :		Nom et visa du vendeur ou du bai	illeur	

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Ministère du Développement Durable

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Visa de l'acquéreur ou du locataire